



## RELEVÉ DE DÉCISION COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

---

### REUNION DU 26 MAI 2020

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Daniel MIRAL (Président), Serge ZUCHELLO et Paul MICHALLET.

Assiste : Manon FRADIN.

*DOSSIER N°41R : Appel du F.C. CLERMONT METROPOLE en date du 19 mars 2020 contre les décisions de la Commission Régionale des Règlements prises lors de sa réunion du 09 mars 2020.*

**La Commission Régionale d'Appel,**

- **Confirme les décisions prises par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion du 09 mars 2020.**
- **Met les frais d'appel inhérents à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge du F.C. CLERMONT METROPOLE.**

**ATTENTION** : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.